



Dossier de candidature

Marché de Noël 2026

Exposants particuliers, associations et professionnels

Vendredi 4 et samedi 5 décembre

Vendredi de 16 h à 21 h • Samedi de 11 h à 20 h

Pôle ECLAT • square Eugène Thomas

Dossier à retourner avant le 20 octobre 2026

Réponse de la mairie au plus tard le 2 novembre 2026

Retour du dossier par courriel au service événementiel

Mme Bodechon • mc.bodechon@willems.fr

Participation gratuite • Sélection sur dossier

Marché de Noël de Willems 2026

Dossier de candidature et conditions de participation

La Commune de Willems organise son marché de Noël les vendredi 4 et samedi 5 décembre 2026. Les particuliers, professionnels et associations sont invités à proposer leur candidature. La mise à disposition des emplacements est gratuite, après sélection, dans la limite de 30 emplacements au total.

Ouverture au public : vendredi de 16 h à 21 h et samedi de 11 h à 20 h.

Lieu : Pôle ECLAT de Willems, square Eugène Thomas

Dossier à retourner avant le 20 octobre 2026

Dossier à retourner par courriel au service événementiel

Responsable : Mme Bodechon • mc.bodechon@willems.fr

Complétez uniquement la rubrique correspondant à votre catégorie. Pour les professionnels de l'alimentation, utilisez la rubrique dédiée, y compris pour les food trucks.

1 Particuliers

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone et courriel :

Produits proposés ou activité :

.....

Présentation du stand et lien avec Noël :

Tables nécessaires : ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 Grille nécessaire : ☐ Oui ☐ Non

2 Associations

Nom de l'association et numéro RNA :

Nom du représentant :

Adresse :

Téléphone et courriel :

Produits proposés ou activité :

.....

Présentation du stand et lien avec Noël :

Tables nécessaires : ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 Grille nécessaire : ☐ Oui ☐ Non

3 Professionnels hors alimentation

Nom de l'entreprise et SIRET :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone et courriel :

Produits proposés ou activité :

.....

Présentation du stand et lien avec Noël :

Emplacement souhaité : ☐ Stand avec tables

Tables nécessaires : ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 Grille nécessaire : ☐ Oui ☐ Non

Si stand sans tables municipales : dimensions totales L × l × h :

Électricité souhaitée : ☐ Oui ☐ Non Puissance totale demandée : W

Appareils électriques et puissance de chacun :

4 Professionnels de l'alimentation

Nom de l'entreprise et SIRET :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone et courriel :

Menu ou produits alimentaires proposés :

Emplacement souhaité : ☐ Stand avec tables ☐ Food truck

Tables nécessaires : ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 Grille nécessaire : ☐ Oui ☐ Non

Si stand sans tables municipales ou food truck : dimensions totales L × l × h, auvent et équipements déployés compris :

Électricité souhaitée : ☐ Oui ☐ Non Puissance totale demandée : W

Appareils électriques et puissance de chacun :

Énergie utilisée : ☐ Électricité ☐ Gaz ☐ Autre :

Autonomie en eau et besoin particulier :

Pour chaque exposant, 2 tables, 1 grille et les nappes sont prévues. Les nappes sont fournies par la mairie pour harmoniser les stands. Merci de signaler tout matériel inutile. L'attribution des emplacements dépend des disponibilités.

La vente de nourriture est soumise au respect des règles d'hygiène alimentaire (HACCP) et à la présentation des justificatifs requis. La vente et la distribution de boissons sont exclusivement réservées à la buvette tenue par la mairie.

Tout raccordement électrique est réservé aux professionnels et soumis à validation technique préalable. Les dimensions des emplacements seront confirmées lors de l'attribution.

Pièces à fournir et engagement

5 Pièces à fournir

- ☐ Rubrique de candidature correspondant à votre catégorie, complétée et signée.
- ☐ Photographies des produits et, si possible, du stand lors d'une précédente manifestation.
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la participation et l'activité exercée.
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité recto-verso.
- ☐ Professionnels, y compris alimentation : justificatif d'immatriculation adapté à l'activité.
- ☐ Associations : justificatif d'existence et identité du représentant.
- ☐ Selon l'activité : justificatifs ou autorisations nécessaires, à préciser par l'organisateur.

Les photos sont demandées pour examiner la candidature. L'envoi du dossier ne vaut pas confirmation de participation. La mairie répondra aux candidatures au plus tard le 2 novembre 2026.

6 Engagement du candidat

Je certifie l'exactitude des informations fournies. J'ai pris connaissance des conditions de participation ci-après et m'engage à les respecter, ainsi qu'à tenir mon emplacement pendant les deux journées et sur la totalité des horaires d'ouverture au public, sauf accord écrit de l'organisateur.

Fait à : Le :

Nom et signature :

Conditions de participation

1 Accueil des exposants

Le marché accueille au maximum 30 emplacements, comprenant les stands et les food trucks. La participation est ouverte aux particuliers, professionnels et associations, sous réserve d'une activité et de produits compatibles avec leur statut et avec la réglementation applicable. Le statut de particulier ne dispense pas des obligations liées à une activité commerciale ou artisanale.

2 Sélection des candidatures

La Commune examine les dossiers complets et attribue les emplacements. La sélection repose sur la qualité des produits, leur caractère artisanal et leur originalité, ainsi que leur lien avec la période de Noël. Elle tient compte de la diversité et de l'équilibre de l'offre proposée aux visiteurs, ainsi que des contraintes d'implantation et de sécurité.

Les photographies demandées font partie du dossier de candidature. Une participation à une édition précédente ne garantit pas une place. Chaque candidat sera informé de la décision de la mairie au plus tard le 2 novembre 2026. L'envoi du dossier ne vaut pas confirmation de participation.

3 Attribution et gratuité

Les emplacements sont mis à disposition gratuitement. Leur attribution et leur implantation sont décidées par la Commune. L'exposant ne peut céder, sous-louer ou échanger son emplacement. Seuls les produits déclarés et acceptés peuvent être proposés ; toute modification doit être signalée.

4 Matériel mis à disposition

La Commune prévoit 2 tables et 1 grille par exposant. Le candidat doit signaler tout matériel inutile afin de permettre sa réaffectation. Les tables disponibles mesurent 1,40 m ou 1,80 m ; leur répartition sera précisée lors de la confirmation. Les nappes sont fournies par la mairie afin d'harmoniser la présentation des stands. Le mobilier complémentaire, les décorations et les accessoires sont à la charge de l'exposant.

Les raccordements électriques sont réservés aux professionnels, y compris ceux de l'alimentation, et soumis à validation technique préalable. Aucun raccordement ni équipement supplémentaire n'est garanti sans confirmation de l'organisateur.

5 Présence et installation

La présence est prévue sur les deux journées, vendredi 4 décembre de 16 h à 21 h et samedi 5 décembre de 11 h à 20 h. Aucun démontage anticipé n'est autorisé sans accord. Les horaires d'installation, de livraison, d'accès des véhicules et de démontage seront communiqués aux exposants retenus.

Le stand doit être prêt à l'ouverture, soigné et décoré dans l'esprit de Noël. Le matériel et les marchandises doivent rester dans l'emplacement attribué. Les circulations, issues et accès de secours doivent rester libres.

6 Sécurité et équipements

Les installations et appareils doivent être adaptés à leur usage et en bon état. L'exposant respecte les consignes de sécurité et les limites électriques confirmées. Il déclare tout appareil de cuisson, chauffage ou installation au gaz. Les flammes nues sont interdites sauf autorisation expresse de l'organisateur. Aucun perçage ni modification du mobilier n'est autorisé.

7 Vente et restauration

Chaque exposant assure la conformité de son activité, de ses produits et de l'information donnée au public, notamment les prix. Les exposants alimentaires respectent les règles d'hygiène, de conservation et d'information sur les allergènes. Ils fournissent les justificatifs et autorisations nécessaires à leur activité. La vente et la distribution de boissons, alcoolisées ou non, sont réservées à la buvette tenue par la mairie. Les exposants ne peuvent donc ni vendre ni distribuer de boissons, même gratuitement.

8 Assurance et protection des biens

L'exposant dispose d'une assurance couvrant sa participation et son activité. Il reste responsable de son matériel, de ses marchandises et des dommages qu'il cause. Les modalités de conservation des marchandises entre les deux journées seront communiquées ; aucun gardiennage n'est garanti par le présent dossier.

L'exposant s'engage à payer les frais de remise en état en cas de dégâts dont il est responsable. En cas de dégradation, la mairie procédera à un état des lieux contradictoire avec l'exposant, chiffrera les réparations et procédera au recouvrement des sommes dues par le biais du Trésor public.

9 Propreté et restitution

L'exposant maintient son emplacement propre et respecte les consignes de tri. À la fin de la manifestation, il retire ses produits et équipements et restitue le mobilier et l'emplacement propres. Les modalités de restitution et de départ seront précisées par l'organisateur.

10 Désistement et modification de la manifestation

Tout désistement doit être signalé au plus tôt au contact organisateur. La Commune peut adapter les horaires, déplacer un emplacement, interrompre ou annuler tout ou partie de la manifestation si les conditions météorologiques ou la sécurité le nécessitent. Les exposants seront informés des consignes applicables.

11 Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans ce dossier sont utilisées par la Commune de Willems uniquement pour l'examen des candidatures et l'organisation du marché de Noël 2026. Elles sont accessibles aux seuls services habilités et ne sont pas utilisées à des fins commerciales. Les photos sont demandées pour la sélection ; leur utilisation à des fins de communication fera l'objet d'un accord distinct.

Pour toute question concernant vos données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à contact@willems.fr.